



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20210713-BUR-AG-21-073-DE
Date de télétransmission : 16/07/2021
Date de réception préfecture : 16/07/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 13 juillet 2021

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement du projet d'installation de mobilier intelligent

L'an deux mille vingt et un, le treize juillet à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Guy ARMANET, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Jacques PADOVANI, Gérard ROMITI.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Pierre-Michel SIMONPIETRI, Marie-Hélène PADOVANI, Gilles SIMEONI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Plan de financement du projet d'installation de mobilier intelligent

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Bureau du 19 septembre 2016 portant approbation de la convention de désignation de l'organisme intermédiaire en charge d'un Investissement Territorial Intégré (ITI) du PO Corse FEDER/FSE 2014-2020 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant la stratégie de territoire intelligent 2019-2022 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant l'adoption par le Conseil communautaire du 1^{er} mars 2021 de la feuille de route « Numérique & smart city » ;

Considérant que le projet d'installation de mobilier intelligent est éligible à la priorité d'investissement 2c du PO FEDER 2014-2020 : « Renforcer les services numériques structurants en matière d'éducation, de santé et de modernisation de l'action publique », avec pour objectif spécifique régional : « augmenter l'usage des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité s'initiative » ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

OBJET : Plan de financement du projet d'installation de mobilier intelligent

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

- Le projet d'installation de mobilier intelligent intégré à la feuille de route « Numérique & Smart City » ;
- Le plan de financement de ce projet, et la demande de financement associée auprès de l'Investissement Territorial Intégré au titre de la priorité d'investissement 2c du PO FEDER 2014-2020, comme suit :

- **Dépenses** 44 700 € HT
- **Recettes**
 - o PO FEDER 2014-2020 (PI 2c)- ITI : 50 % soit 22 350 €
 - o CAB (autofinancement) : 50 % soit 22 350 €

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGIO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 16 JUL. 2021
et publication ou notification
du 16 JUL. 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MEGHERAOUI